

roissien
ENITENCE
SSON
Lausanne
natre de Fribourg
ES SAINT-PAUL
rolles, Fribourg.

ction publique du
avec l'administration
ns une place de

commerciales

igébre financière, cor-
es) à l'Ecole supérieure
pour les jeunes filles,
deires d'enseignement
: 6000 fr. Entrées en

taut des sciences com-
me équivalent : sinon,
a dans l'enseignement
que cet enseignement

1918 au Département
et références et en
4151

EDEN
sanne
(elle)
professionnelles
ENTOUSES, etc.

EURIES
voine

res midi, le samedi
pendants du domaine
tre payement comptant,
avoine.
P 4613 F 4327
inger, juge de paix.

EUBLES
bliques

ib, vendra aux enchères
rés midi, dans une salle

Chênes, les immeubles

une superficie totale de

nant, avec de nombreux

ls peuvent être utilisés

embre 1918.

P 4594 F 4319

I DROUX, notaire.

ERRAIN

ère

de midi, dans une salle
à Beaufort, on vendra
grande Eau, commune
de 91 ares 87 centaires.

plein rapport.

SIMON, pénitentiste,

la Cléa.

orat (S. A.)

DIRE

cognac

sin et dépôt

(Moret); Avenue de

alleur.

QUE

plus modernes

immédiatement

ON

la pierre artificielle pour

allemans-en-Ogoz sont

ce des plans, avan-

M. Bod. Spielemann,

de 8 heures à midi.

Secrétaire communal, le

4260

Borromée

Jri)

de Mariastein.

rampe, école réso-

lasse avec majorité

moderne. Rentrée le

RETORAT.

de regain

ép. Carrel vendra aux

ii, dans une chambre

crosera en vente, aux

domaine d'environ

rière la commune de

des échelles, à 11 fr.

se sont les avant les

P 4611 F 4321-322

notaire, à Morel.

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Impressaria Suisse Suisse

Fribourg (Suisse)

Paris (France)

ABONNEMENTS

1 an 1 an 1 an 1 an

100 Fr. 100 Fr. 100 Fr. 100 Fr.

Les camps pour l'armée américaine

Le *Bulletin des ingénieurs civils de France*, qu'on nous envoie parce qu'il cite un article de la *Liberté* sur les mines de fer en Suisse, fournit, d'autre part, d'intéressants détails sur la rapidité avec laquelle on a installé des camps pour l'armée des Etats-Unis. Ces renseignements sont fort utiles pour notre pays, où les mobilisations requièrent de nombreux locaux et où l'épidémie de grippe aurait nécessité la construction accélérée d'infirmeries pour nos soldats malades.

Le rassemblement de nombreux soldats n'a pas conduit l'administration militaire américaine à réquisitionner les bâtiments publics, les écoles par exemple, car elle estimait que c'était là un mauvais casus qui aboutissait à entraîner l'insurrection publique, à détériorer gravement les locaux scolaires, sans qu'on arrivât à installer la troupe d'une manière appropriée à ses besoins. On a donc construit des baraquements.

En l'espace de six mois, on a ainsi établi seize camps militaires contenant 26,000 bâtiments pouvant recevoir 675,000 hommes, soit en moyenne 42,000 hommes par camp et 225 par bâtiment.

Ces constructions ont été faites sans fini immobile, mais avec solidité et en donnant satisfaction à toutes les exigences des chefs militaires.

C'est le 17 mai 1917 que le secrétaire d'Etat à la guerre chargea le brigadier général Lutte d'installer des camps pour le logement des soldats. Le brigadier général constitua une commission d'études, qui créa un comité d'exécution concernant des militaires, des ingénieurs civils, des architectes et des entrepreneurs. Ce comité se divisa lui-même en quatre sections. Du 31 mai au 27 juin, les plans étaient successivement dressés et approuvés ; les premiers travaux commençèrent déjà le 13 juin ; tous avaient commencé au moins avant le 6 juillet. Le 4 septembre, il y avait déjà des logements pour 450,000 hommes. Le 5 décembre 1917, tous les camps étaient achevés, et tous étaient pourvus d'infirmeries. On avait, en même temps, construit, à proximité, des écuries pouvant recevoir jusqu'à dix mille chevaux. On avait employé dans ces constructions 750,000 mètres carrés de papier goudronné pour toitures, 3 millions 200 mille mètres carrés de planches pour murs et cloisons, 314,000 barils de ciment ; on avait installé 450,000 mètres de tuyaux en bois ou en fonte, 3550 bouches d'eau et 120,000 mètres de tuyaux d'incendie. Le terrain occupé par les camps a une superficie totale de 650 kilomètres carrés, c'est-à-dire à peu près trois fois la superficie du canton de Zoug.

L'affaire Malvy

Voici les divers votes de la Haute-Cour française relativement à l'affaire de l'ex-ministre Malvy :

1^{er} Question de savoir si le Sénat était compétent ou non et cela pour tout chef d'accusation : 102 oui, 74 non, 6 abstentions.

Un sénateur de gauche proposait que pour les faits dénoncés par M. Daudet, ce qui est entrainé l'accusation certain. D'autre part, une tentative avait été faite de dessaisir le Sénat et de renvoyer M. Malvy devant un Conseil de guerre.

2^{me} Accusation de livraison à l'ennemi du plan d'attaque du Chemin-des-Dames : 179 non, 2 abstentions.

3^{me} Accusation d'avoir fomenté les émeutes militaires de mai et juin 1917, à la suite de l'échec de l'offensive Nivelle : 170 non, 4 abstentions.

4^{me} Accusation de complicité de crime de trahison (seule retenue par le ministère public) : 121 non contre 26 oui ; 25 abstentions.

5^{me} Sur quoi, le sénateur Flandrin (gauche) proposa que le Sénat examinât subsidiairement si Malvy ne devait pas être condamné pour violation des devoirs commandés par ses fonctions officielles (forfaiture). Il fut décidé par 98 voix contre 56 et 28 abstentions de donner suite à cette proposition.

6^{me} Verdict final : par 101 voix contre 81, M. Malvy est reconnu coupable de violation de ses

devoirs officiels. Il est condamné à 5 ans de bannissement, sans dégrégation civique.

M. Malvy se rendra en Espagne.

Projet d'université catholique à Varsovie

Le *Corriere d'Italia*, dans une dépêche de Genève, publie une information fort intéressante sur le concours empressé que Mgr Ratti trouve en Pologne de la part de l'épiscopat, du clergé et de tous les catholiques. Le plus important projet qui naît de cette collaboration est celui d'une Université catholique à Varsovie, sur le type de celles de Louvain, Lille et Washington. 23 millions ont été souscrits rapidement pour cette création.

Le procès de l'ancien cabinet roumain

La Chambre roumaine a décidé d'intenter des poursuites contre les anciens ministres Émile Costinescu, Vintila Brătianu, Alexandre Constantinescu, Basile Morizouan, Victor Antonescu, Dr C. Angelescu et Take Jonesco. On a déjà annoncé la mise en accusation de l'ancien président du conseil Brătianu.

NOUVELLES RELIGIEUSES**Un jubilé**

L'évêque de Strasbourg célébrera demain, 10 août, le 80^e anniversaire de sa naissance.

Echos de partout**ADRESSE INCOMPLÉTE**

La semaine dernière, la fille d'un sénateur français, ayant une communication très urgente à faire à son père, lui télégraphia en libellant ainsi l'adresse :

M. C., sénateur, Haute-Cour, Paris.

Le lendemain, le bureau du Central-télégraphie lui retourna la dépêche avec cette énigme :

Adresser incomplète, inconnu.

Comme la fille du sénateur n'est pas méchante, elle n'a pas voulu porter plainte, mais elle a envoyé le télégramme à M. Antonin Dubost, président, en ajoutant ces mots :

« M. Malvy voudrait bien être postier ; il ignoreraient où siège la Haute-Cour. »

LES NOUVEAUX RICHES

Un nouveau riche a offert récemment à quelques amis, dans un château qu'il venait d'acheter près de Versailles, un dîner, suivi d'une petite fête.

Il en avait consté l'organisation à un de ces hommes du monde tombés dans le besoin, qui se font un plaisir et un profit de mettre leur expérience au service des exillionnaires de friciale.

La dame fut excusée.

La note s'éleva seulement à cent mille francs. Le repas seul, pour vingt convives, comptait dans le total pour trente mille francs, pour toutes non compris.

MOT DE LA FIN

Une petite Parisienne de sept ans a été envoyée par ses parents dans un village de la Charente. Un orage éclate, très violent. Et la petite réfugiée, que les éclairs et les coups de tonnerre épouvantent, s'écrie :

— Je veux retourner à Paris, moi ! A Paris j'ai moins peur, il n'y a que les goths !

FAITS DIVERS**ÉTRANGER****Les incendies de forêts en France**

Huit hectares de bois de pins ont été détruits par un incendie, dans la commune d'Herm (Landes). Grâce à l'intervention de nombreux soldats américains, l'incendie a pu être circonscrit.

Le feu a détruit une grande étendue de forêt

sur le plateau de France, commune de Cressels (Aveyron).

Un vent violent soufflant en tempête a activé un incendie qui s'est déclaré dans la forêt du Maure, près de golfe Juan. Les précautions ont été prises pour qu'il n'atteigne pas l'Estérel.

SUISSE**Un bébé pendu par son hochet**

Un bébé de dix mois, fils de M. Heinzen-Robin, habitant Nyon, est tombé de sa voiture et est resté suspendu par le cordon d'un hochet qu'il portait au cou. Lorsqu'on s'apprête à l'accident, le pauvre petit avait cessé de vivre.

Les courroies de transmission

À la parquetarie de Baden, le jeune Siegfried Meyer, 16 ans, a été saisi par une courroie de transmission et blessé mortellement.

Confédération**La succession de M. Tissières**

On commence à prononcer des vœux pour la succession de M. Jules Tissières au Conseil national. On parle, notamment, de M. Pellié, ancien conseiller national ; de M. Erasme de Courten, président du tribunal de Monthey ; de M. Henri de Werra, ancien président de St-Maurice.

L'AFFAIRE DES POTS-DE-VIN

Jules Bloch, qui a corrompu l'inspecteur commandant de l'impôt de guerre Junod, avait débordé dans les affaires comme voyageur de la maison de tissus tenue par sa mère, la veuve Samuel Bloch, au Locle. Puis il devint représentant d'une fabrique américaine de machines agricoles. La guerre déclare, Jules Bloch changea de métier ; par des voies que l'on ignore, il se trouva en rapport avec le ministère de la guerre français et fut chargé du contrôle général de la fabrication des munitions de l'Entente en Suisse, d'est à dire qu'il centralisait les commandes et les répartissait. On dit qu'il a fait une fortune de 25 millions.

On a trouvé dans les papiers de Bloch des indications de versements à de nombreuses personnes ; mais toutes ces largesses n'ont pas été déductibles ; c'est ainsi que le « roi des cailloux » a remis au colonel de Loye 30,000 francs pour l'aménagement de la caserne de Colombier. Il a fait cadeau à la Société d'histoire de Neuchâtel de la charmante propriété du Champ-du-Maulin, qui fut habité par Jean-Jacques Rousseau.

LA SUISSE ET LA GUERRE**Mort à la guerre**

On annonce la mort au champ d'honneur, en France, de l'un des fils de M. Guillemin, député indépendant et conseiller municipal de Genève.

Il était avocat et se trouvait en France lors de la déclaration de guerre. Ayant des attaches françaises, il s'engagea dans la Légion étrangère où il atteignit rapidement le grade de lieutenant. Officier plein d'ardeur, toujours disposé à se charger de missions dangereuses, il obtint six citations avec palmes, la croix de guerre, et fut, en dernier lieu, décoré de la Légion d'honneur. Le vaillant officier fut frappé mortellement, le 19 juillet, lors de la dernière offensive, et il succomba, le 30, à ses blessures.

Un incident à la frontière

Un jeune homme de 16 ans, séjournant actuellement en France, avait volé, en dépit de la fermeture de la frontière, traverser l'Hermitage pour atteindre le territoire suisse et venir voir, à Genève, sa mère souffrante.

Mais les douaniers français veillaient, et, après des trois sommations d'usage, ils firent feu sur le

peux hésiter une seconde ?... Mais c'est pour toi un mariage superbe !...

— Inespéré ! s'écria Marguerite.

Il est impossible, reprit le capitaine, absolument impossible que tu repousses une demande aussi flatteuse pour toute ta famille... Ça ne te ferait donc pas plaisir d'être madame Bonhôte, une belle dame, riche ?...

— Oh ! aucun plaisir, papa.

Evidemment, dit Marguerite, ton préférant n'est plus de la première fraîcheur... Mais on ne peut pas tout avoir... Tu es trop difficile, ma petite...

— Je ne suis pas difficile du tout... Je demande qu'on me laisse tranquille, pas autre chose, et je me tiens pas à me marier...

— Est-ce que tu veux entrer au couvent ? demande le capitaine stupéfié.

— Non. Je n'ai pas la vocation. Je voudrais vivre au milieu de vous, simplement. Je me trouve très heureuse ainsi.

— Je ne te comprends pas... Ma parole, je ne te comprends pas...

— Je l'épouserais bien, moi, ton monsieur Bonhôte, si tu m'en veux pas, dit la petite Cécile.

— C'est un homme très aimable... Il me fait la cour entrefois, murmura Marguerite.

La pauvre fillette sentait sa vanité blessée au vif. Sa sœur, cette Cécile, avait touché le cœur de l'ex-député... Et encore, elle dédaignait Marguerite, jalouse, sortit souffrant énormément de ce brûlant mariage. Et pourtant, elle était irritée du refus de Marthe... Qu'allait-elle donc vouloir ?... Ah ! est-ce qu'elle le savait elle-même ?... Elle sourit, voilà tout.

— Enfin, quand Marthe est allée guérir n'avait

interprété en cour de Rome. On a écrit que nous avions dépassé, dans l'émission de nos vœux, les petits du Saint-Siège, et que nous avions voulu exercer un véritable droit de nomination.

De là la lettre que M. le Vicaire général a reçue et qui a été communiquée au Conseil d'Etat le 25 mai. Ce document ne contient aucun mot au sujet de la personne désignée (Mgr Abbat). Il nous a laissé plutôt cette impression : le Souverain Pontife a pensé que nous avions fait une nomination, au lieu de désigner simplement la personne qui nous était agréable. Il nous a rappelé, à ce sujet, des décisions des Comices vis-à-vis des pays qui ne sont pas en possession d'un droit spécial.

Nous sommes donc en présence d'une simple réserve que le Saint-Siège fait vis-à-vis de l'Etat du Valais, afin qu'il ne croie pas qu'il s'est acquis un droit dans la nomination d'un coadjuteur.

Le Conseil d'Etat a cru placer la question à son vrai point de vue en écrivant une lettre, dans laquelle il explique que, ne pouvant prendre sur lui de désigner la *persona grata*, il s'était adressé au Grand Conseil, c'est-à-dire au même corps qui concourt à la nomination des évêques. Soyez donc rassurés, MM. les députés, le document pontifical ne touche aucunement à la personne que vous avez désignée. Il ne s'agit que d'une réserve sur la pratique habituelle que vous avez suivie.

En ce qui concerne la désignation traditionnelle de l'évêque, notre réponse ne touche pas à la question de principe. Nous avons seulement laissé entendre que le pays n'abandonnerait pas volontiers les droits exercés pendant des siècles et qui ont acquis, en quelque sorte, force de convention par la tolérance du Saint-Siège. Car, si nous sommes franchement attachés, de cœur et d'amour, à la religion catholique, l'héritage le plus précieux que nous ait transmis nos ancêtres, d'autre part, nous tâcherons de conserver nos privilégiés qu'ils nous ont laissés et que nous désirons transmettre intactes à la postérité.

M. Jules Gentinetta : Je remercie M. le Président du Conseil d'Etat pour ses loyales explications et je constate avec satisfaction que la lettre du Saint-Siège ne préjuge rien contre la personne qui a été désignée par le Grand Conseil.

Interprétée en cour de Rome. On a écrit que nous

avions dépassé, dans l'émission de nos vœux,

les petits du Saint-Siège, et que nous avions

voulu exercer un véritable droit de nomination.

De là la lettre que M. le Vicaire général a

reçue et qui a été communiquée au Conseil

d'Etat le 25 mai. Ce document ne contient

aucun mot au sujet de la personne désignée (Mgr

Abbat). Il nous a laissé plutôt cette impres-

sion : le Souverain Pontife a pensé que nous

avions fait une nomination, au lieu de désigner

simplement la personne qui nous était agréable.

Il nous a rappelé, à ce sujet, des décisions des

Comices vis-à-vis des pays qui ne sont pas en

possession d'un droit spécial.

Notre honorable correspondant

de Genève, deux agents de po-

lice en contravention pour av-

er des personnes dans son église.

Soyez donc rassurés, MM. les députés, le do-

cument pontifical ne touche aucun

que nous
os réveux,
us avions
mination,
général à
la Conseil
étaient au
mme (Mgr
ne impression
que nous
se désigner
agréable.
issions des
n pas en

ne simple
l'Etat
qu'il s'est
un coadju-

question il
me l'offre,
vant pren-
n, il s'était
au même
es échéances,
de do-
ment à la
ne s'agit
habituelle

tradition-
touche pas
seulement
nous n'avons
pas des sécles
force de
Siège. Cat-
s, de cœur
héritage le
nos ancê-
conserver-
ées et que
la posté-

M. le Pré-
sident explica-
tion que la
ne contre de
le Grand
— Tessin

comité cani-
union popu-
Bironico,
importé la

présidence
Gorges Ca-
ctions idem.
concernant
ment de la
nimité; de
ire dans la
de Verscio

les statuts
la cat-
holiques et
dit que on
honorai, et
parra lieu à
de la com-
marchiale Nico-
archiprêtre
la foi.

M.

8
Sachement
on, curé du
professeur à
ire de Fai

sur le Sa-
me même
ne plan que
l'auteur ré-
tique ins-
et les mœurs
mander aux
fond, en ré-
urandises, et
on si com-
rement de
spensatrice
nviés, le
ion, la Sa-
Toutes les
nt étudiées,
es dans les
modernes, de
es transfor-
asse la dis-
rourd'hui,
contribution
atholique,
sont indi-
ut tradi-

L'ÉPIDÉMIE

La fermeture des églises à Genève

On nous écrit de Genève en date d'hier jeudi : Ce matin, deux agents de police sont venus à tour de rôle déclarer M. le Curé de Saint-Joseph en contravention pour avoir laissé entrer des personnes dans son église. Or, M. Ratty, conseiller d'Etat, avait positivement déclaré que les gens pouvaient recevoir les sacrements. Pour dégager sa conduite et celle des agents, le commissaire de police Sessler a affirmé à M. le Curé de Saint-Joseph qu'il en était ainsi dans des cantons catholiques, dont Fribourg. Vous rendez service aux catholiques de Genève en démontant cette assertion, qui, j'en suis absolument convaincu, est totalement contournée.

Notre honorable correspondant a eu raison de se méfier de l'allégation du fonctionnaire de la police genevoise : celui-ci a proféré une accusation fausseté. Que signifie donc cette chasse aux églises, sous prétexte d'épidémie, et les personnes dont on cherche à abuser les victimes de ces tracasseries ?

La commission médicale genevoise doit se tenir aujourd'hui, vendredi, pour examiner si l'état sanitaire général du canton permet de rappeler les mesures prises pour enrayer l'épidémie.

On espère qu'elle se prononcera en faveur de la réouverture des églises.

A Berne on lève l'interdit

Le conseil communal de Berne a décidé que les services religieux recommenceraient dès le 15 août.

En Valais

Nous apprenons la mort, survenue l'autre nuit, de M. l'abbé Willa, vicaire de la ville de Sion, décédé des suites de la grippe.

M. l'abbé Willa avait été atteint, il y a quelque temps, de la pernicieuse maladie ; n'étant pas encore rentré, il fut rappelé à porter les derniers sacrements à un malade et fit une rechute qui l'a emporté. M. l'abbé Willa avait 33 ans. Il y a eu, entre mardi et mercredi, 4 décès à Sion, dont 3 dus à la grippe.

On annonce encore la mort, à Uvrier, de M. Joseph Peillet, 33 ans, qui laisse cinq enfants en bas âge.

Victime du devoir

À l'hôpital du district d'Uznach (Saint-Gall), vient de succomber à l'épidémie l'aumônier dutablissement, M. l'abbé Jean-Baptiste Nagel, ancien curé de Jona. M. l'abbé Nagel s'est surmené au chevet des malades. Il avait 60 ans.

Tremblement de terre

Mardi soir, à 8 h. 14, une secousse assez forte de tremblement de terre a été ressentie dans la région de la Silvaplana (Grisons). Le phénomène a été également enregistré à Zurich et à Coire. Le 4 août déjà, à 3 h. 45 du matin, on avait observé un tremblement de terre à Davos et aux environs.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les prix de 1914 et ceux de 1918.
Il est intéressant de faire une comparaison entre les prix des denrées ou autres marchandises courantes en vigueur avant la guerre et ceux de l'heure actuelle. Les chiffres que nous donnons sont, pour la plupart, ceux fixés en juillet par le commissariat des guerres et affichés dans les magasins :

En 1914 En 1918

Pain, le kilo	Fr. 0.35	0.70
Farine	0.48	0.85
Bougie	2.—	10.—
Cacao	2.80	5.60
Chocolat	4.—	6.—
Café	2.60	4.20
Chicorée	0.80	5.50
Fromage	2.40	5.70
Graisse	2.40	6.50
Huile, le litre	1.50	6.40
Haricots, le kilo	0.46	3.—
Pois	1.60	3.—
Prauneaux	1.—	3.50
Savon	0.12	0.55
Soude	0.23	0.80
Sel, le litre	0.35	1.—
Vinaigre	0.44	1.30
Orge, le kilo	0.50	1.42
Riz	0.60	1.06
Semoule	0.40	0.80
Sucre	0.48	1.48
Beurre de cacao	1.70	6.80
Châtaignes	0.40	4.30
Viande de veau	2.10	3.90
Lait, le litre	0.24	0.39
Oeufs, la pièce	0.09	0.35
Beurre, le kilo	4.—	7.80
Pommes de terre	0.12	0.32
Confitures	1.—	2.—
Vin ordinaire, le litre	0.60	1.60
Amidon, le kilo	0.70	3.20
Alumettes, le paquet	0.24	0.45
Briques, les 100 kilos	4.00	20.—
Coke, les 100 kilos	6.—	30.—
Anthracite, les 100 kilos	6.30	28.60
Laine, le kilo	12.—	46.—
Fil, la bobine	0.40	1.90
Poivre, le kilo	2.—	20.—
Cannelle	2.—	20.—

Nous pourrions ajouter encore d'autres prix ; mais ceux-ci suffisent pour démontrer dans quelles proportions s'effectue la hausse, et combien sont fondées les revendications des classes modestes, des ouvriers ou artisans.

Remarquons que la hausse est particulièrement énorme pour certains produits importés

des pays étrangers, tels que le poivre, la cannelle, qui ont subi une augmentation de 900 %, alors que les produits de notre sol ont subi une élévation de prix plus raisonnable. Relevons aussi le fait que les produits qui subissent des transformations industrielles augmentent plus facilement de prix, à cause de la rareté ou de la chercher de la main-d'œuvre, des matières premières, à cause aussi du nombre des intermédiaires par lesquels passent ces produits.

Enfin, ajoutons que, depuis 1914, l'argent a été beaucoup, ce qui le déprière grandement. Seul, le retour à une paix prochaine nous rapprochera d'un certain équilibre, sans que nous puissions espérer retrouver de sitôt les prix d'avant-guerre.

Fribourg

Le R. P. Edouard, Capucin

Avec le Père Edouard, dont nous avons annoncé la mort mercredi, la province suisse des Capucins a perdu l'un de ses plus actifs et l'un des plus éminents missionnaires. C'était le fils d'un modeste charpentier, et il était né en pays neuchâtelois le 7 mai 1861 ; mais, tout jeune encore, il fut capitré dans son village d'origine, à Bessingen, par deux houves gens, l'époux Schaefer, qui l'adopterent et, à 14 ans, l'envoyèrent au Collège Saint-Michel. Déjà alors, le jeune Guillaume Käser était résolu à entrer dans la milice de saint François d'Assise. À 18 ans, il fut frappé à la pointe d'un couvent des Capucins de Fribourg, et, le 26 septembre 1881, il faisait sa profession entre les mains du Père Bernard Christen, plus tard général de l'Ordre.

Ordonné prêtre en 1883, le Père Edouard commença son activité en 1883, à Olten. Suivant la coutume en usage chez les Capucins, il passa tout à tour dans la plupart des couvents de son Ordre, à Soleure, deux à Lucerne et quatre à Wil, il fut nommé, en automne 1899, gardien du couvent de Fribourg. Les trois années qui vécurent au milieu de nous furent parmi les plus remplies de sa laborieuse carrière. C'est sous sa houlette de gardien que furent entrepris et menés à bien, par l'Etat de Fribourg, les travaux d'agrandissement et de restauration du couvent et de l'église des Capucins. Il s'agissait d'assurer au plus grand nombre possible des novices de l'Ordre les meilleures conditions d'études universitaires. Le Père Edouard se chargea de négocier avec le gouvernement de Fribourg. Il aimait à rappeler l'excellent souvenir que lui avaient laissé ces tractations avec nos hommes d'Etat et en particulier avec le regretté M. Cardinaux.

Tout en s'occupant de ces questions d'ordre matériel avec le soin scrupuleux qu'il apportait à toutes choses, le Père Edouard s'adonna de toute son ardeur d'apôtre à la prédication. Orateur populaire par excellence, il savait toucher l'âme de notre peuple, dont il connaissait admirablement les qualités et les faiblesses. Il précéda des missions dans toutes les paroisses de son diocèse d'origine ; et, comme il s'exprimait avec une grande facilité dans les deux langues, on vit, en 1901, par exemple, diriger jusqu'à six retraites : l'une en allemand, à Notre-Dame de Fribourg, et les autres à Cressier, Belfaux, ou le verser à la poste, sans frais, au compte de chèques de M. Adolphe Dubey, caissier de la Fédération.

Le comité saisit cette occasion d'inviter ses membres à assister nombreux à l'assemblée de demain soir, samedi, au Cercle social. D'importantes questions d'ordre professionnel et économique y seront discutées.

La religion et l'éducation de son fils. Il fut conseiller paroissial du Saint-Nicolas et membre du Diocèse du Tessin-Ordre. Ce fut pour lui un grand sacrifice lorsqu'il dut, en 1914, quitter Fribourg et ses églises pour se transférer à Morat. Mais il y trouva de bien douces compensations dans les joies de la famille et la respectueuse estime dont l'entourait la population moratoise.

Legs pie

M. Edouard Moret, ancien bijoutier, décédé dernièrement à Bulle, a fait notamment les legs suivants : à l'Hôpital de Riaz, 1000 fr. ; à l'Hospice bourgeois de Bulle, 1000 fr. ; pour les premières communautés pauvres, 600 fr. ; en fonds d'école de Bulle, 500 fr. ; à l'Association de Saint-Vincent de Paul de Bulle, 200 fr. ; à la Propagation de la foi, 100 francs ; aux RR. PP. Capucins de Bulle, 100 fr.

Éloignement

Les carabiniers de la Cie II du bataillon 4 ont été licenciés ce matin, vendredi, à 7 heures, sur la place du Pensionnat.

En tribunal

Le tribunal correctionnel de la Sarine a prononcé son jugement contre les trois détenus français provenant de l'attaque nocturne à la rue de Lausanne et de menaces à la gendarmerie. Le désexeur Vidal, qui avait menacé un agent avec un couteau ouvert, a été condamné à trois mois de correction ; le troisième accusé a été puni de 10 jours de prison. Ce dernier s'était laissé conduire docilement en prison. Les trois inculpés avaient fait de copieuses déclarations au moment où ils furent appréhendés par les agents.

Fédération ouvrière fribourgeoise

Le comité de la Fédération ouvrière fribourgeoise rappelle à ses membres, honoraire et actifs, ainsi qu'au public charitable, que la souscription qu'il a ouverte en faveur de la famille de son dévoué sociétaire, le regretté Ernest Peter, va être close. Les personnes désireuses de témoigner encore leur sympathie à un pauvre foyerurement éprouvé vontront bien faire parvenir leur don au Cercle social, Grand'Rue, ou la verser à la poste, sans frais, au compte de chèques de M. Adolphe Dubey, caissier de la Fédération.

Le comité saisit cette occasion d'inviter ses membres à assister nombreux à l'assemblée de demain soir, samedi, au Cercle social. D'importantes questions d'ordre professionnel et économique y seront discutées.

Deux enfants se tuent en tombant d'un char

Un affreux accident vient de jeter dans la désolation une honorable famille de La Roche. Mardi après midi, les trois enfants, un garçon et deux filles, de M. François Brodrat, habitant la maison dénommée « la Tromattaz », s'amusaient sur un char stationné au sommet d'une rampe, lorsque le véhicule, dont les enfants avaient peut-être desserré les freins, se mit en mouvement et descendit la pente à une vitesse vertigineuse. Les deux filles tombèrent et se brisèrent la nuque dans leur chute. Elles furent relevées sans vie. L'aînée, Rosa, avait 4 ans, et la cadette, Maria, 2 ans. Le garçon, qui était resté cramponné sur le char, est indemne.

Calendrier

Samedi 10 août

Saint-Léonard, diacre et martyr

Le préfet de Rome ayant demandé à Laurent de lui donner les trésors de l'Eglise, il demanda un délai de trois jours. Pendant ce temps, il convoya les boîtes, les aveugles, les mendians, les légions que nourrissait l'Eglise leur mère. Laurent fut jugé : « Admire les richesses sans pareilles du sanctuaire de notre Dame ! » Furieux, le préfet lui fit subir la flagellation, le chevalet, enfin, on le mit sur un lit de fer et l'on plaça dessous des charbons ardents. Tandis qu'on l'y refoulait avec des fourches, il dit : « Je m'offre à Dieu en sacrifice de suave odeur. L'atteste le Seigneur : accusé, je n'ai point nié ; interrogé, j'ai confessé le Christ ; sur les charbons, je lui rends grâce. »

Les *Freiburger Nachrichten*, qui consacrent un article entier à la mémoire du regretté Capucin, disent que la source des éminentes vertus du Père Edouard ne fut autre que la profonde piété qui imprégna toute sa vie.

La mort de ce missionnaire infatigable, qui était, en même temps qu'un champion de l'Eglise, un serviteur éclairé de la science et un ardent patriote, est une grande perte pour la province suisse des Capucins et pour le canton de Fribourg que cet excellent religieux aimait de tout son cœur.

M. Tobie Ems

Beaucoup de Fribourgeois de la vieille ville apprendront avec tristesse la nouvelle de la mort de M. Tobie Ems, qui vient de succomber, à 72 ans, à Morat, à une embolie consécutive à un accident dont il avait été victime samedi. Il avait fait une chute, en descendant un escalier, et s'était fracturé un poignet. Il était l'objet des soins des plus dévoués et paraissaient devoir se remédier rapidement lorsqu'une crise du cœur survint et l'emporta, non sans qu'il eût reçu, avec une piété exemplaire, les derniers sacrements.

M. Tobie Ems était né en 1846, à Fribourg. Son père, M. Nicolas Ems, avait fondé, en 1842, au Stalden, une confiserie qui ne tarda pas à devenir florissante et dont son fils fut maintenu la réputation. M. Tobie Ems fut comme son père un commerçant habile et conscient. Une fois retiré des affaires, et devenu riche, il se consacra tout entier à la pratique de

Dernière Heure

L'offensive franco-anglaise

Commentaires anglais

Londres, 9 août

(Reuter.) — L'agence Reuter apprend que pour le nombre considérable de villages capturés dans l'offensive britannique à l'est d'Arkhangelsk, l'adversaire, sout

